

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 427

non-membres: 30 francs (20 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Avril 2002

En parcourant la presse romande, on peut se convaincre que rien n'a été négligé pour donner à Expo.02 un caractère festif, ludique et... «bien de chez nous».

Un responsable «*Special Events*» a du reste été chargé tout spécialement d'organiser les «*ExpoGames.02*», lesquels nous promettent «des *Events* plein les yeux».

Il est d'ores et déjà possible de réserver sa place par «*hotline*»... *of course!*

Un «*great event*»... national à n'en pas douter!

Avérer (s')

Avérer, verbe transitif emprunté au latin médiéval *adverare* (de *ad*, à, et de *verus*, vrai): faire reconnaître pour vrai, donner comme certain: avérer un fait.

Le verbe actif, devenu archaïque, a cédé sa place au pronominal *s'avérer*: se montrer à la lumière de l'expérience ou de la réflexion, se révéler réellement: l'enquête s'est avérée difficile; des promesses qui s'avèrent illusoire. Impersonnel: il s'est avéré que nous avons raison.

Eu égard à l'étymologie, on évitera de dire *s'avérer vrai* (pléonasme) ou *s'avérer faux* (non-sens).

(*Défense du français*, n° 427, avril 2002)

Budgéter / Budgétiser

Lequel employer, de ces deux verbes? *Budgéter*, cité par Littré, a fait son apparition dans le *Journal de Genève* du 3 février 1872. Son doublet ultérieur *budgétiser* (1953) est seul retenu par l'Académie française (éd. 1992). La plupart des dictionnaires usuels adoptent les deux formes, avec le même sens: inscrire au budget, insérer, introduire dans un budget des recettes, des dépenses qui n'y étaient pas inscrites ultérieurement: budgétiser (budgéter) à la charge de l'Etat des prestations sociales.

Budgéter donne le dérivé *budgétaire* et *budgétiser* a formé budgétisation.

(*Défense du français*, n° 427, avril 2002)

Caracoler

Ce verbe, dont l'étymologie (esp. *caracol*: colimaçon, escarrot) n'évoque pourtant ni la rapidité ni la virtuosité, est un terme d'équitation signifiant «exécuter des caracoles, voltes et demi-voltes». Par extension, il est entré dans l'usage courant au sens de «aller à cheval de manière vive» puis de «courir en sautant, cabrioler, gambader, évoluer avec grâce et vivacité». Fig.: sa plume caracole avec allégresse.

On usera toutefois avec modération de métaphores trop éloignées du sens originel, telles que: cette équipe caracole en tête du classement; le candidat des Verts caracole en tête des sondages.

(*Défense du français*, n° 427, avril 2002)

Dicastère

Ce mot est employé en Suisse romande pour désigner une division administrative communale ou (plus rarement) cantonale et fédérale: Dicastère des travaux publics, des eaux et forêts, etc.

Ignoré de la plupart des dictionnaires, *dicastère* (du grec *dikastèrion*: cour de justice) est signalé par Littré (1872) et par le *Dictionnaire de l'Académie française* (1992). Dans l'Antiquité grecque, il désignait chacune des dix sections du tribunal populaire, appelé tribunal des Hélistes. Dans la religion catholique, c'est le nom donné aux grands organismes du gouvernement de l'Eglise: congrégations, tribunaux et offices.

Dicastère ne devrait donc être utilisé que dans ces cas précis de justice et de religion.

(*Défense du français*, n° 427, avril 2002)

Euro(s)

Les règles d'écriture et de prononciation des vocables *euro* et *cent* désignant la nouvelle monnaie européenne ont été publiées au *Journal officiel* de la République française du 2 décembre 1997.

Ces mots s'écrivent sans majuscule et s'accordent normalement au pluriel, conformément à l'usage qui prévaut pour la désignation des monnaies: francs, liras, florins, dollars, etc.

Cent doit se prononcer comme le nombre 100, et non à l'anglaise (sèn't) comme d'aucuns le souhaitent.

(*Défense du français*, n° 427, avril 2002)

«Feeling»

Emprunté à l'anglais (v. 1946), ce participe présent substantivé de *to feel* «éprouver, ressentir» provient de l'allemand *fühlen*.

Il désigne *a*) la sensibilité musicale, l'expressivité musicale des sentiments, notamment dans le jazz; *b*) le sentiment spontané, la manifestation des sentiments, quelque chose de ressenti en commun; *c*) la faculté de sentir spontanément, d'instinct, d'appréhender intuitivement une situation, un événement.

Avoir le feeling avec quelqu'un: entrer en communication immédiate et profonde avec une personne, avoir des sentiments partagés, des atomes crochus, être sur la même longueur d'ondes, en phase, au diapason avec elle.

Autant de mots et d'expression permettant de se passer de cet anglicisme superflu.

(*Défense du français*, n° 427, avril 2002)